

# le bulletin

## Information gouvernementale

### Nouveau programme : Soutien aux initiatives visant le respect des aînés

Le 16 septembre, la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, lançait le nouveau programme *Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*. Ce programme, qui comporte deux volets, permet de financer des projets pendant une période maximale de quatre ans.



Le premier volet, *Soutien aux initiatives de développement*, appuie les organismes et les organisations qui mettent en place des initiatives locales,

régionales et nationales qui ont déjà été implantées, pour en favoriser le déploiement à plus grande échelle. Ce volet favorise le développement d'environnements propices au vieillissement actif et à l'épanouissement des personnes aînées.

Le second volet, *Soutien à l'innovation, à l'expérimentation et à la recherche*, encourage l'expérimentation d'approches novatrices et les travaux de recherche en vue du mieux-être des aînés.

L'aide annuelle maximale par projet est de 350 000 \$ pour les projets de portée nationale, de 80 000 \$ pour les projets de portée régionale et de 40 000 \$ pour les projets de portée locale.

Les organismes et les organisations qui désirent obtenir de plus amples renseignements sur le programme *Soutien aux initiatives visant le respect des aînés* (2008-2009) peuvent communiquer avec le Secrétariat aux aînés par téléphone ou par courrier électronique : **418 643-0841** ou [coeuractionnaires@mfa.gouv.qc.ca](mailto:coeuractionnaires@mfa.gouv.qc.ca)

S'ils sont intéressés à présenter une demande d'aide financière, ils peuvent le faire en utilisant le formulaire et le guide d'information accessibles dans le site Internet du ministère de la Famille et des Aînés ([www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca)).

Enfin, ils doivent envoyer leur demande par la poste au plus tard le **7 novembre 2008** à l'adresse suivante :

Ministère de la Famille et des Aînés  
Secrétariat aux aînés  
Soutien aux initiatives visant le respect des aînés  
500, Grande Allée Est, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 2J7

**Source** : Communiqué du ministère de la Famille et des Aînés, 16 septembre 2008

### Cadre de référence sur l'itinérance au Québec

Le 18 septembre, le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, dévoilait le cadre de référence sur l'itinérance au Québec.

Le phénomène de l'itinérance n'est pas seulement observable à Montréal, mais aussi dans d'autres villes du Québec.



Les personnes en situation d'itinérance sont surtout des hommes adultes, mais le phénomène se diversifie, touchant de plus en plus les femmes, les jeunes et les personnes âgées. On constate chez ces personnes des vulnérabilités se manifestant simultanément sur plusieurs plans, comme le logement, le revenu, la santé, l'éducation ou encore l'intégration sociale et professionnelle. Différents problèmes sont fréquemment associés à l'itinérance, notamment la toxicomanie et des atteintes à la santé physique ou mentale.

Par ce cadre de référence, le ministère de la Santé et des Services sociaux vise deux objectifs : d'une part, mieux cerner le problème qu'est l'itinérance; d'autre part, cibler des

actions structurantes pouvant améliorer l'accès de ces personnes aux services de santé et de services sociaux, ainsi qu'au soutien communautaire.

Les actions présentées touchent les domaines suivants :

- **la prévention** (interventions préventives auprès des personnes à risque, par exemple celles qui ont séjourné en établissement, les jeunes en difficulté, les décrocheurs, les personnes toxicomanes, les personnes présentant un problème de santé mentale);
- **les services** (par exemple, des équipes mobiles de soins et de soutien communautaire);
- **l'hébergement d'urgence** (accessibilité suffisante aux refuges);
- **la réinsertion** (soutien communautaire pour favoriser l'insertion sociale);
- **la formation des intervenants et la recherche** (par exemple, formation du personnel des urgences et élaboration d'un portrait de l'itinérance au Québec).

Le document **L'itinérance au Québec - Cadre de référence**, qui s'adresse avant tout aux personnes oeuvrant auprès des personnes itinérantes et auprès de celles qui risquent de le devenir, est accessible dans le site du ministère de la Santé et des Services sociaux ([www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)). Il est disponible seulement en version électronique.

**Source** : Communiqué du MSSS, 18 septembre 2008

### Itinérance – Travaux d'une commission parlementaire

Du 29 septembre jusqu'au 4 novembre, la Commission des affaires sociales entendra à Montréal, Trois-Rivières, Gatineau et Québec des organismes intéressés par cette question de l'itinérance. Elle a préparé un document de consultation, **L'itinérance au Québec**, que vous pouvez télécharger à partir du site Internet de l'Assemblée nationale du Québec ([www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)).

## Planification de sa retraite – Campagne annuelle de la Régie des rentes du Québec

La Régie des rentes du Québec (RRQ), depuis quelques années, invite les Québécois à planifier leur retraite et surtout, à le faire le plus tôt possible.

Encore une fois cette année, elle rappelle aux travailleurs âgés entre 25 et 45 ans qu'il est important de planifier sa retraite, de commencer tôt et d'y réfléchir régulièrement.

La RRQ a mis en ligne un site Internet instructif et amusant : [www.jeplanifie.com](http://www.jeplanifie.com). Les internautes peuvent suivre diverses étapes qui leur font découvrir les sources de revenus sur lesquelles ils pourront compter à leur retraite ainsi que les éléments essentiels du Régime de rentes du Québec.

Ce site propose aussi un choix d'outils utiles à la planification financière de la retraite, qui s'adaptent facilement aux situations de chacun.

De plus, si vous répondez correctement aux quatre questions dans ce site [www.jeplanifie.com](http://www.jeplanifie.com), vous courez la chance de gagner un des trois REER de 2 500 \$.

### CD-ROM gratuit sur la planification financière de la retraite

L'Autorité des marchés financiers, en collaboration avec Question Retraite, vient de lancer « Mon plan, je le fais maintenant! », un CD-ROM interactif gratuit qui contient de l'information permettant aux consommateurs de se familiariser à la planification financière de la retraite. Il contient également un calculateur d'utilisation simple.

Les consommateurs peuvent se procurer gratuitement « Mon plan, je le fais maintenant! », en communiquant avec le Centre de renseignements de l'Autorité.

514 395-0337  
[renseignements-  
consommateur@lautorite.qc.ca](mailto:renseignements-consommateur@lautorite.qc.ca)

## Semaine québécoise des rencontres interculturelles

C'est du 28 septembre au 5 octobre 2008 que se déroule la 6<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des relations interculturelles sous le thème *Ici, on s'interculturalise*. Pour plus d'information, vous êtes invités à consulter le calendrier des activités qui se dérouleront à Montréal, au [www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/index.html](http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/index.html).

## La tutelle des biens du mineur

Vous administrez les biens d'un enfant mineur en tant que parents ou tuteurs légaux? Vous remplacez les parents à titre de tuteur datif? Consultez le nouveau site sur la tutelle des biens du mineur mis en ligne par le Curateur public du Québec au [www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca) pour en savoir plus sur vos obligations.

## Programme Allocation-logement bonifié

Le gouvernement du Québec vient tout juste d'annoncer des modifications au programme Allocation-logement. Le revenu maximal admissible pour les ménages de deux personnes ou plus sera augmenté et cette hausse profitera aux couples âgés ainsi qu'aux familles monoparentales et biparentales de deux, trois ou quatre personnes.

Par exemple, des couples de personnes âgées, dont le revenu provient en totalité des montants maximaux de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, redeviendront admissibles au programme. Leur revenu maximal admissible passera de 20 000 \$ à 21 826 \$.

Mis en oeuvre en 1997 et géré par Revenu Québec, le programme Allocation-logement procure un soutien financier direct, pour les frais de logement, aux ménages à faible revenu, propriétaires, locataires ou chambreurs. Pour être admissibles, ces ménages doivent compter au moins un enfant à charge ou

être formés d'au moins une personne âgée de 55 ans ou plus.

Le montant d'aide accordé dépend de la taille du ménage, de son revenu ainsi que de son loyer et ne peut dépasser 960 \$ par année ou 80 \$ par mois.

Pour connaître les modifications qui entrent en vigueur aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> octobre, consultez le site Internet de la Société d'habitation du Québec ([www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca)) ou appelez à Services Québec (514 644-4545).

## Pneus d'hiver obligatoires

Le 21 décembre 2007, la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière* était sanctionnée. Plusieurs dispositions de cette loi sont entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008 et d'autres suivront.

Depuis le 17 septembre dernier, un nouveau règlement du *Code de la sécurité routière* prévoit de nouvelles dispositions en matière de pneus d'hiver. **Du 15 décembre au 15 mars**, toutes les voitures du Québec, incluant les taxis et les véhicules offerts en location, devront être équipées de pneus d'hiver. Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant atteindre 300 \$.

Selon les spécialistes de la sécurité routière, les pneus d'hiver donnent une meilleure adhérence sur la route que les pneus quatre-saisons. Leur caoutchouc est plus souple et garde toute son élasticité jusqu'à - 40° C. De plus, ces pneus permettent de réduire de 25 % la distance de freinage et d'accélérer en toute sécurité.

Cette modification du Code de la sécurité routière et les autres mesures ne visent qu'un objectif, soit améliorer le bilan routier du Québec.

Pour en savoir davantage, consultez les *questions-réponses sur les pneus d'hiver* dans le site Internet du ministère des Transports du Québec ([www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)), à la section *Grand public*.

Pour des renseignements sur les programmes et services du gouvernement du Québec, *c'est toujours aussi simple...* Téléphonnez-nous ou passez nous voir.

Renseignements :  
Téléphone : 514 644-4545  
Service ATS : 514 873-4626  
[www.servicesquebec.gouv.qc.ca](http://www.servicesquebec.gouv.qc.ca)

Services

Québec 